



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## recrutement

Question écrite n° 33305

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les concours CAPES-CAPEP. En 2013, 6 135 postes ont été attribués au titre du concours externe, 692 au titre du concours interne et 83 au titre du 3e concours. Une session « classique » du concours CAPES-CAPEP est ouverte aux masters 2 et une session « exceptionnelle » est ouverte aux masters 1 et 2. Il semblerait que les masters 2 admis à la première session et qui sont également admissibles à la seconde ne soient pas retirés de la liste des admissibles de la seconde session. Elle lui demande ce que compte faire le Gouvernement à ce sujet.

### Texte de la réponse

Les résultats d'admission de la session normale 2013 et d'admissibilité de la session exceptionnelle 2014 se sont succédés dans un espace de moins de quinze jours pour s'achever le 15 juillet dernier. Aucune disposition législative ou réglementaire n'interdit à un candidat de niveau M2 pour la première session ou au moins de niveau M1 pour la seconde de se présenter aux concours de son choix. Il aurait donc été illégal de prononcer une telle interdiction. C'est donc à chaque multi lauréat (admission ou admissibilité) de choisir le concours qui a sa préférence. Cet élément des « mutiréussites » a été pris en compte par les jurys pour constituer les listes d'admissibles de la session exceptionnelle dont il convient de rappeler à la fois le caractère tout à fait unique et l'objectif visé, le recrutement pour la rentrée de septembre 2013 de contractuels alternant une formation dans les nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation et une mise en situation concrète dans les salles de classe. Ce dispositif, qui vaut pour toutes les disciplines, même si son résultat réel varie d'une discipline à l'autre, garantit une parfaite égalité de traitement et de considération entre tous les étudiants concernés, quel que soit leur niveau de diplôme.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33305

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 juillet 2013](#), page 7680

**Réponse publiée au JO le :** [7 janvier 2014](#), page 233